

Administration financière—Loi

et ont encore avec les services postaux. Je sais que le président de la Société canadienne des postes, qui est nommé, a fait de son mieux pour mettre de l'ordre dans le fouillis à Postes Canada. Je ne crois pas qu'il ait demandé l'aide du Parlement, des membres d'un comité permanent ni de la Chambre des communes pour essayer de régler le problème.

L'article de journal paru récemment, où l'on compare la Société canadienne des postes au service postal américain, qui relève des services fiscaux américains, témoigne de la gravité du problème. Pour débarrasser les hommes politiques des Postes, le gouvernement a créé une société d'État. Voici les conséquences. Le déficit pour l'année financière 1983 était toujours de 440 millions de dollars. La productivité avait légèrement augmenté, mais le taux d'affranchissement d'une lettre devait rester de 32 cents au moins pour l'année suivante, ce qui semble rassurant tant que l'on ne fait pas de comparaison avec ce qui se passe aux États-Unis. Sans subventions de l'État, et avec un timbre de 20 cents, les Postes américaines ont réalisé un bénéfice pour la deuxième année consécutive; elles ont obtenu un excédent de 616 millions et leur productivité dépasse de 44 p. 100 celui des Postes canadiennes. Le service postal américain verse des traitements qui, compte tenu du cours des dollars canadien et américain, dépassent de 10 p. 100 les traitements versés aux postiers canadiens.

Nos collègues des banquettes ministérielles ont tendance à croire qu'avec l'aide des personnes qu'ils nomment eux-mêmes pour des motifs d'ordre politique, ils peuvent mieux diriger une entreprise que le secteur privé. Pourquoi dès lors le citoyen américain ne paye-t-il que 20 c. pour faire expédier une lettre alors que les Canadiens paient 32 c., tout en épongeant un déficit annuel de près d'un demi-milliard?

La raison se rattache aux questions fondamentales que la Chambre étudie. Il faut les débattre bien plus longtemps qu'on ne nous donne l'occasion de le faire. Le gouvernement essaie de nous faire croire qu'il apporte certains changements en faisant adopter plusieurs projets de loi à la hâte par le Parlement avant de faire le grand saut et d'affronter le peuple, en prétendant qu'il mérite encore une chance. C'est une ruse de présenter ce projet de loi à la Chambre maintenant puis de limiter le débat alors que le gouvernement a eu dix ans pour régler le problème. Il essaie tout simplement d'en faire accroire aux Canadiens. Comme à toutes les élections qu'il a remportées, en faisant des tours de passe-passe et en déformant les faits, le gouvernement a fait croire aux Canadiens que tout ira pour le mieux s'il est réélu.

Les Canadiens seront bien plus intelligents cette fois-ci, et ils sauront où inscrire leur X sur le bulletin de vote aux prochaines élections. Ils se rendront compte qu'il s'agit toujours du vieux gouvernement fatigué qui joue les mêmes tours aux Canadiens pour excuser son incapacité de faire preuve de compétence dans l'administration des affaires de l'État, de mettre un terme à l'énorme gaspillage et à l'incompétence administrative de bien des sociétés d'État et d'aborder plus sérieusement et avec plus de maturité le problème de la surveillance et de la remise en question de ces sociétés, ainsi que les autres problèmes. J'espère bien que le gouvernement m'entendra et qu'il nous permettra de poursuivre ce débat au lieu de nous mettre

une fois de plus le couteau sur la gorge, comme il l'a fait bien souvent pendant cette session.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer de nouveau au débat sur le projet de loi C-24, qui est censé obliger les sociétés d'État à rendre des comptes au Parlement. Cependant, conformément aux bonnes traditions libérales, le projet de loi comporte des articles qui lui enlèvent une bonne partie de sa portée. Le gouvernement a même refusé un moratoire de six mois qui aurait permis d'avoir des discussions valables en vue de proposer des amendements justifiés.

Certes, le Parlement aura son mot à dire dans la création de toute nouvelle société d'État mère, mais c'est naturellement le Cabinet qui réglera la prolifération des filiales. Je devrais plutôt dire que le Cabinet aura la possibilité de le faire. Toutefois, si l'on se fie à l'expérience du passé, il ne faut pas tellement s'attendre à voir la pieuvre que constitue le gouvernement Trudeau ne pas profiter de nouvelles occasions de fausser les lois du libre marché avec une autre tentacule. C'est ainsi que nous nous retrouvons avec des sociétés d'État en faillite, car c'est bien ce dont il s'agit. Ces sociétés d'État sont continuellement ressuscitées grâce aux deniers publics, mais elles sont en réalité moribondes. J'en veux pour preuve la situation de la Corporation de développement des investissements du Canada.

Le vérificateur général les considère comme des États dans l'État. En réalité, ces sociétés d'État sont dans un bien triste état. À l'approche des élections fédérales, nous pouvons nous attendre à assister à la création d'un grand nombre de filiales où pourront chercher refuge des libéraux qui sentent le vent tourner. D'ailleurs, ce phénomène est déjà bien entamé.

Le nombre des sociétés d'État est passé de 307 en 1981 à 336 aujourd'hui. Le nombre des sociétés mères est tombé de 76 à 67, mais celui des filiales est passé de 110 à 128. Où est le sens des responsabilités? En outre, les autres sociétés dans lesquelles le gouvernement détient des parts sont passées de 94 en 1981 à 112 à l'heure actuelle. La CDIC compte désormais 88,000 salariés et se mêle de toutes sortes de domaines allant de l'aéronautique aux machines agricoles en passant par les techniques de bureau et l'énergie. Et la plupart de ces sociétés d'État marchent mal. Le projet de loi à l'étude ne limitera en rien la prolifération de filiales comme celles de la CDIC.

Naturellement, les libéraux sont habitués depuis longtemps à gouverner ainsi. Quand il existe un problème, ils y engloutissent les deniers publics. Quand il n'y a pas de problème, ils en créent un en fondant une société d'État qu'ils subventionnent. En fin de compte, nous nous retrouvons avec les mêmes résultats désastreux et quelques sociétés d'État moribondes. Ces entités du gouvernement ne rendent pas de comptes au Parlement actuellement, et ce ne sera pas le cas non plus si ce projet de loi est adopté. Nous avons l'intention de veiller à ce qu'il ne le soit pas, du moins dans sa forme actuelle. Le gouvernement a imposé la clôture pour limiter ce débat à sept heures. Voilà une drôle de façon d'être responsable. Où en sont Canadair, de Havilland et la Société canadienne des postes sur ce plan? Là encore, monsieur le Président, il s'agit de sociétés de la Couronne moribondes.